

Amma

contacts

L'ENSEIGNEMENT ÉVOLUE



Interview : André Geubel
Etienne De Greeff
L'éducation des filles

Bulletin bimestriel de l'association
des médecins Alumni de
l'Université catholique de Louvain

Ne paraît pas en juillet-août
P901109
Bureau de dépôt Charleroi X

69 Mars - Avril 2011



Inscrivez-vous au Forum Meducl

L'AMA UCL souhaite donner une nouvelle impulsion au Forum Meducl créé, il y a une dizaine d'années, par le professeur Jean-Jacques Haxhe.

Cette liste de discussion est strictement réservée aux médecins diplômés de l'UCL.

Vous pouvez y diffuser des informations utiles, notamment les conférences données par des médecins UCL, et vous pouvez y poser des questions sur des problèmes médicaux ou demander des avis à propos de cas précis à des confrères de l'UCL.

Les questions et réponses reçues sont modérées par les responsables de la liste, afin d'éviter des messages non respectueux de la vie privée, indésirables ou non éthiques.

La liste ne peut être efficace que si elle comprend de nombreux questionneurs éventuels et de réponders possibles. Or, nous ne sommes actuellement que 350 abonnés. Nous faisons un appel à tous les médecins diplômés de l'UCL, généralistes, spécialistes, professeurs en activité ou émérites, pour qu'ils s'inscrivent.

Comment s'inscrire ?

Envoyez un message à sympa2@listes.uclouvain.be. Ne rien inscrire dans le sujet du message ; mettre une seule ligne dans le corps du message : subscribe med-ucl ; pas de signature.

Chantal Leonhardt-Lebrun, René Krémer

Règles usuelles de fonctionnement d'une liste de discussion

1. Tout message doit être signé, mais évitez la carte de visite.
2. Indiquez toujours par deux ou trois mots l'objet du message.
3. Posez une seule question par message et de même, ne répondez qu'à une seule question à la fois.
4. Tentez de répondre dans le message envoyé en éliminant tout ce qui n'est pas indispensable pour comprendre le sens de la réponse.
5. Répondez toujours sur la liste (sauf message d'ordre personnel), pour que votre réponse soit accessible à tous les participants et non seulement au collègue qui pose la question.
6. N'hésitez pas à renvoyer une question si vous n'obtenez pas de réponse après un délai d'environ une semaine. Il importe en effet de ne pas laisser les problèmes posés sans solution.

Ama contacts

N° 69 Mars - Avril 2011

- 2 **Editorial.**
- 3 **Les interviews de l'AMA-UCL.**
André Geubel doyen de la faculté de médecine et de médecine dentaire. Un bouleversement dans les études de médecine.
- 7 **Souvenirs et anecdotes.**
La cravate
- 8 **Etienne Degreeff (1888-1961). Une œuvre toujours d'actualité.**
Joris Casselman
- 11 **Fénelon et l'éducation des filles.**
René Krémer
- 14 **Enseignement continu : programme 2011**

COMITÉ DE RÉDACTION :

Martin Buysschaert, René Krémer, Dominique Lamy, Dominique Pestiaux, Christine Reynaert et Jean-Louis Scholtes

EDITEUR RESPONSABLE :

René Krémer
Rue W. Ernst 11/17 - 6000 Charleroi

COORDINATION DE L'ÉDITION :

Chantal Leonhardt-Lebrun

ADRESSE DE CONTACT :

AMA-UCL
Tour Vésale, niveau 0
Avenue E. Mounier 52, Bte 5265
1200 Bruxelles
Tél. 02/764 52 71
Fax 02/764 52 78
secretariat-ama@uclouvain.be
<http://www.uclouvain.be/sites/ama-ucl/>

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

GRAPHISME :

A.M. Couvreur

PHOTOS :

Chantal Leonhardt-Lebrun

COUVERTURE : Cours clinique de médecine interne du professeur M. Lambert

Les interviews de l'AMA-UCL

André Geubel, doyen de la faculté de médecine et de médecine dentaire

Un bouleversement dans les études de médecine.



René Krémer. Cher André, avant de passer aux études de médecine qui ont été récemment modifiées, quelques questions sur tes origines. Tu es un sanglier ardennais.

André Geubel. Je suis effectivement né à Neufchâteau.

R.K. Tu es donc un chestrolet et non un néocastrien (habitant de Neuf château dans les Vosges).

A.G. Mes parents étaient professeurs à l'athénée de Neufchâteau, mon père historien et professeur de grec et latin, ma mère régente littéraire. Bien entendu, j'ai fait mes études à l'athénée de Neufchâteau, et les ai poursuivies aux Facultés Notre Dame de la Paix, à Namur, ce que faisaient beaucoup d'ardennais qui se destinaient à la médecine.

R.K. J'ai également fait mes études à l'athénée de Namur, ensuite un an de candidature aux FNDP et l'UCL ensuite. Comme nous habitons Namur et que mon père était toujours prisonnier de guerre, il était plus simple et moins coûteux d'aller aux facultés. Nous sommes des repêchés de l'enfer !

A.G. J'ai donc fait mes doctorats à **Leuven**, ensuite, après le concours de médecine interne, une année d'assistantat dans le service du professeur J. Arcq, puis deux années dans le service du professeur F. Lavenne, au 10^{ème} étage de l'hôpital St-Pierre. Le goût pour la gastro-entérologie m'a fait poursuivre ma formation dans le service du professeur Ch. Dive, puis aux USA, à la Mayo Clinic, où j'ai effectué deux années et demi de recherches et de formation en hépatologie, sous la direction du professeur W.H.J. Summerskill.

R.K. C'était donc l'hépatologie pure et non les voies biliaires, ni la vésicule. Il y avait déjà des techniques à cette époque ?

A.G. Peu de techniques d'imagerie, à part la radiologie conventionnelle, mais surtout la ponction biopsie que nous pratiquions beaucoup et ce, sans échographie préalable ou de « repérage ». Par contre, nous

disposions du cathétérisme sus hépatique et l'on commençait à réaliser des cholangiographies par voie rétrograde. Depuis lors, les choses ont évolué avec la transplantation au plan thérapeutique et parmi les investigations diagnostiques, l'écho, l'écho Doppler, la résonance magnétique, le scanner. Par contre, l'histologie a moins évolué, mais a gardé toute son importance diagnostique et souvent, pronostique. Il y a eu les marqueurs viraux et les médicaments. Lorsque j'étais à la Mayo clinic, on terminait l'étude princeps du traitement de l'hépatite auto immune par l'association prednisolone et azathioprine, publiée en 1976.

R.K. Tu es revenu en Belgique ?

A.G. En 1975. J'ai été recruté à l'UCL comme responsable de l'hépatologie. Il fallait assurer la migration du service de gastro-entérologie de Leuven à Woluwe, où Charles Dive venait d'ouvrir le service d'hospitalisation et l'unité médico-technique. La chirurgie digestive nous avait précédés et P.J. Kestens y opérait. J'étais le «dernier des Mohicans». Ma carrière universitaire s'est poursuivie assez naturellement. Je me suis passionné pour des études cliniques menées en collaboration avec J. Rahier et C. Sempoux. Mes domaines de prédilection étaient surtout ceux de l'hépatite chronique virale et de la toxicité hépatique des médicaments.



© Clin. univ. St-Luc / Hugues Depasse

R.K. Les cours ?

A.G. Monsieur Dive a donné le cours jusqu'en 1992. En fin de carrière, il a publié les trois livres portant sur la gastro-entérologie clinique, dont un volume consacré aux maladies du foie et des voies biliaires. Ce livre a été vendu à des milliers d'exemplaires, notamment en France. Par manque de temps, il n'a pas eu de seconde édition. Le sponsoring dont nous avons bénéficié est bien plus difficile à obtenir de nos jours.

Au départ de Charles Dive, je lui ai succédé comme chef de service. Après deux mandats de cinq ans, Yves Horsmans m'a succédé et j'ai poursuivi comme chef de service associé et titulaire du cours de gastro-entérologie de premier doctorat. Ensuite je suis devenu président de l'école de médecine et puis doyen de la faculté de médecine et de médecine dentaire, dans le cadre de la nouvelle structure du secteur santé.

R.K. Voilà une transition vers la seconde partie de cette interview. Comme tu es actuellement en rapport avec l'organisation de l'enseignement, il serait utile de donner à nos confrères quelques explications sur les changements – on dit parfois le chambardement – dans ce domaine. Où en est-on avec le nombreux clausus ?

A.G. Nous en sommes en période dite de moratoire, c'est-à-dire que depuis trois ans, il n'y a plus de limitation à l'accession aux études de médecine en communauté française. En effet, le nombreux clausus est une compétence communautaire, ainsi que le programme des études, tandis que la durée des études est une compétence fédérale. La réduction à 6 ans des études de médecine a donc été prise au niveau fédéral, tandis que le programme d'étude qui va devoir être considérablement remanié est le « problème » de la communauté française.

Une éventuelle sélection à l'entrée reste aussi de compétence communautaire. C'est ainsi que les néerlandophones ont un examen d'entrée, qui existe depuis des années et satisfait la grande majorité, en termes de qualité de la sélection, de fiabilité et de reproductibilité, alors que nous avons vécu diverses formes de sélection, toutes peu satisfaisantes. On a essayé plusieurs systèmes : sélection en fin de la troisième, puis de la première année. Actuellement, le moratoire nous oblige à accepter toutes les inscriptions avec les grandes difficultés que cela occasionne, tant sur le plan logistique que sur celui du maintien d'un niveau d'excellence de la formation. Dès la première candidature, on a dû engager du personnel supplémentaire et réorganiser par exemple certains travaux pratiques, pour faire face au plus grand nombre d'étudiants. Les larges cohortes acceptées rendront à court terme l'enseignement clinique difficile, compliqueront considérablement les affectations en stage et, plus grave encore, l'accès aux spécialités (quota fédéral).

R.K. Il s'agit là de décisions politiques ?

A.G. Purement. Le cabinet ministériel de la communauté française reste réticent à toute forme de sélection, à laquelle le collège des doyens francophones était favorable. A part quelques détails, le système appliqué en communauté flamande nous paraissait digne d'intérêt, mais il a été refusé catégoriquement, parce que jugé trop peu démocratique. Comme il existe de grandes différences de niveau de formation dans le secondaire en francophonie, nos politiques estiment qu'il faut en tenir compte et qu'il faut tendre pour tous à une remise à niveau égalitaire au sortir de l'enseignement secondaire. Nous étions plus en faveur d'un examen d'entrée qui, on le sait, a permis, au nord du pays, un accroissement du niveau de qualité de l'enseignement secondaire, comme l'ont indiqué diverses évaluations type « ranking ».

Actuellement, nous avons plus d'étudiants que nous ne pouvons en accepter en terme de quota pédagogique. Le problème va s'aggraver dans les années qui viennent, d'abord pour trouver suffisamment de stages cliniques, surtout lorsque les étudiants du moratoire vont entrer en master. Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que le nombreux clausus fédéral à la sortie n'est pas modifié. Pour l'accès aux spécialités, le goulot persiste. Ce nombreux clausus là n'est pas modifiable, parce qu'il dépend de multiples facteurs peu extensibles (quotas de formation imposés aux maîtres de stage, mandats hospitaliers et volume de l'activité médicale, médico-technique et chirurgicale).

R.K. Beaucoup de médecins ne pourront donc pas exercer.

A.G. Cela veut dire que, si des mesures de correction ne sont pas prises, beaucoup d'étudiants risquent de ne pas avoir accès aux spécialités.

R.K. Mais il y a aussi un quota sur l'ensemble des médecins qui vont sortir ?



A.G. C'est une autre paire de manche ! Les chiffres du quota seront progressivement dépassés par l'effet de lissage de la cohorte prévu jusqu'en 2018 et... l'arrivée d'une double cohorte également en 2018, liée à la réduction des études à 6 ans, dès la rentrée 2012.

R.K. Donc des médecins ne pourront pas pratiquer ?

A.G. C'est un risque qui ne serait pas, politiquement, très correct. Mon impression est que ces médecins hors quota recevront un numéro INAMI. Mais il est très probable que nous serons confrontés à un excès de médecins diplômés qui compensera en tout cas, espérons-le, le déficit observé en médecine générale. Il faudra en tenir compte dans la planification de l'offre médicale.

R.K. Ces médecins pourront-ils s'installer dans les trois régions du pays ?

A.G. En principe, oui.

En outre, nous sommes occupés à étudier les conséquences de la réduction à six ans des études de médecine, nécessitée par l'alignement entre les formations spécialisées et l'harmonisation européenne.

R.K. A un moment donné, il y aura donc deux promotions simultanées ?

A.G. En 2018, si la réduction est effective dès la rentrée 2012. Ce qui représentera sans doute, pour notre Faculté, environ 2 fois 350 promus. Imaginez les conséquences au niveau des concours de spécialités. On recherche le moyen d'éviter le « tsunami de la double cohorte ». Une idée serait de diplômer les deux « cohortes » à six mois d'intervalle !

R.K. Si l'on veut trouver une comparaison, le problème est comparable aux inondations qui suivent la fonte des neiges, associées à des pluies abondantes.

A.G. Exactement.

R.K. Tous les partis politiques sont d'accord avec ces changements ?

A.G. Le concours ou l'examen d'entrée n'étant pas populaire, les politiciens ont cherché une solution plus « démocratiquement correcte ». Leur idée est de créer un test de compétence avant l'entrée en médecine, au mois de juin de la rhétorique. Si vous réussissez, vous serez admis en premier bac médecine. Si vous échouez, vous serez encouragé à entreprendre une année de remise à niveau, dite « propédeutique ».

R.K. Qui va faire passer ces tests ?

A.G. Les universités seraient majoritairement responsables tant de l'organisation du test de



compétence que de l'année propédeutique. Par ailleurs, on ne sait pas très bien quel sera le contenu de cette année propédeutique, dont certaines matières réussies pourraient être valorisables en BAC 1 médecine... ou dans d'autres filières accessibles en « passerelles ».

R.K. Il s'est passé quelque chose de semblable à l'ouverture de l'université Lovanium. Les étudiants africains ont été amenés à faire une année dite préparatoire, où les cours étaient donnés par des professeurs de Lovanium.

A.G. C'était une situation particulière. Si l'on ajoutait une année préparatoire pour tous, ce serait une façon déguisée de tourner l'obligation des six ans. Nous allons nous rencontrer au cabinet du ministre Marcourt, pour discuter des divers problèmes : organisation du test et de l'année propédeutique.

R.K. Cette formation ne sera pas orientée en fonction du choix des études ?

A.G. Non. Elle touchera essentiellement les sciences fondamentales : chimie, physique et biologie et sans doute aussi des matières de type méthode de travail, sciences humaines, capacité de synthèse, de rédaction, ...

Par ailleurs, à ce moment-ci, nous ne savons pas encore si ce test d'aptitude sera contraignant ou non pour l'étudiant, ni s'il aura un retentissement significatif sur le nombre d'étudiants inscrits en BAC1.

R.K. C'est un laxisme incroyable !

A.G. D'une rencontre très récente avec le cabinet, il apparaît qu'en cas d'échec au test d'aptitude, une mise à niveau via l'année propédeutique serait pour

le moins vivement recommandée. Il apparaît en tout cas que les Doyens de la Communauté française seraient très réticents à organiser ou à participer à l'organisation d'un test d'aptitude qui ne serait pas contraignant. Tout reste en discussion, mais le temps est court, car, dès la rentrée 2012, nous devons être prêts pour la réforme de six ans. Les étudiants qui entreront en médecine en septembre 2012 ne feront que six ans. D'ici là et, même si une aide financière dite « fond Marcourt » est accordée, la tâche à accomplir par les facultés de médecine est immense !

R.K. Après les six ans, ils auront donc leur diplôme de docteur en médecine.

A.G. Ils auront un diplôme de médecin « de base ». Ils ne pourront pas pratiquer. Ceux qui se destinent à la médecine générale entameront une formation de trois ans. Les autres entreront en formation spécialisée après les concours de sélection. C'est logique. La formation en médecine générale durera donc neuf ans comme aujourd'hui, mais la 7^{ème} année sera la première année de spécialité en médecine générale, tout comme pour le futur spécialiste. La décision fédérale est prise: la formation médicale sera de six ans. Par contre, il revient à la communauté française d'organiser, avec les facultés, le test de compétence et l'année propédeutique. Les facultés de médecine doivent réorganiser les programmes de cours. C'est une tâche énorme : il faudra réduire le 1^{er} bac d'une partie de l'enseignement de base (chimie, physique, biologie), mais probablement aussi réaliser des modifications plus profondes comportant des glissements de certaines matières du premier doctorat vers les baccalauréats. Il a déjà été décidé par les doyens de la communauté française que le module cardio-pneumo qui était enseigné en master 1 allait passer en bac3. Cela entraînera un remaniement en profondeur: des matières de type propédeutique et séméiologie de base vont devoir également glisser en bac, puisqu'elles constituent un prérequis indispensable à l'enseignement de ces matières spécialisées.

R.K. On imagine les changements que devront adopter nos « demi-sœurs », les facultés Notre Dame de la Paix.

A.G. Non seulement les FNDP devront intégrer de nouvelles matières d'enseignement, mais également accentuer l'effort de formation clinique et organiser certains stages en milieu hospitalier, comme les stages cliniques qui existent déjà actuellement en master 1.

R.K. C'est une opportunité pour Mont-Godinne, dont certains médecins sont déjà enseignants aux FNDP.

A.G. Certainement.

R.K. Comment les étudiants étrangers européens sont-ils reçus et à quelles conditions ?

A.G. Au niveau de l'entrée, en Bac 1, les portes sont grandes ouvertes, puisqu'on est dans moratoire et ce, pour autant que leur diplôme d'humanité soit reconnu par la communauté française de Belgique. Nous avons actuellement en médecine environ 15% d'étudiants français, surtout à Liège et à Mons, qui ont échoué ou n'ont pas présenté le concours de sélection en France. A l'avenir, ils devront, tout comme nos étudiants, subir le test de compétence. Ils obtiendront un diplôme qui leur permettra de pratiquer dans les autres pays européens. Tout comme les autres étudiants européens également, il leur est possible de présenter les concours de spécialité et, en tant que spécialiste, de s'installer dans notre pays, d'où le sentiment de « concurrence » vis-à-vis de nos propres étudiants de la communauté française. Les étudiants français qui viennent faire leurs études de médecine spécialisée chez nous s'installent habituellement en France, où il y a une pénurie médicale, même dans le domaine des spécialités.

R.K. Même chose en Flandre ?

A.G. En principe, oui. Mais les candidats doivent passer l'examen d'entrée en néerlandais. C'est une barrière !

R.K. Et pour les étudiants non européens, quelles sont les possibilités ?

A.G. Selon l'article 49 ter, ils ont eu droit de faire chez nous deux années de spécialité : il s'agit du certificat de formation complémentaire partielle.

R.K. Un mot pour terminer, au sujet de l'échec de la création d'une Académie Louvain, avec les FNDP, Saint-Louis et la FUCAM de Mons ? Où va-t-on ?

A.G. Le quota de voix nécessaires dans les conseils académiques pour l'acceptation de la participation à l'Académie Louvain variait d'une université à l'autre, en fonction de leurs statuts. Aux FNDP, en tant qu'a.s.b.l., il fallait au moins 80% de votes positifs, alors qu'à l'UCL, 50% suffisaient. Le quota n'ayant pas été atteint aux FNDP, la fusion n'a pas eu lieu. Par contre, le projet de fusion entre l'UCL et la Fucam de Mons est poursuivi et nous pensons que les autres facultés se joindront à nous dans les prochaines années, sur base d'une participation croissante à des projets communs. On a peut-être été trop rapide...

R.K. Dans le temps, le choix de l'université était basé sur des convictions philosophiques ; aujourd'hui ce choix repose surtout sur la proximité. A l'avenir, il sera sans doute basé, au moins en partie, sur les spécificités de chaque établissement. Encore un mot

à propos des changements en faculté de médecine ?

A.G. Oui. Il faut savoir que dans le cadre de notre réforme sectorielle, la faculté de médecine dirigée par un seul doyen et comportant la médecine, la pharmacie, la santé publique, la dentisterie, mais aussi l'enseignement et la recherche, a vécu. La réforme actuelle sépare nettement ce qui est enseignement (facultés) et recherche (instituts).

Il y a actuellement, chez nous, 4 facultés :

1. médecine et médecine dentaire
2. santé publique
3. pharmacie et sciences biomédicales
4. kinésithérapie et motricité.

Les tâches et les missions de chaque doyen sont ainsi plus clairement définies, même si une coordination de l'enseignement reste indispensable, tout comme celle d'ailleurs probablement, d'une coordination à la recherche.

R.K. Un étudiant qui se destine à une médecine clinique pourra-t-il toujours faire de la recherche fondamentale ?

A.G. Nous le souhaitons de tout cœur. Bologne impose la réalisation de travaux personnels d'étudiants.

Ces travaux personnels peuvent prendre la forme d'une activité d'étudiant chercheur, d'un mémoire de recherche clinique ou d'un portfolio. Outre cette initiation précoce, nous essayons d'encourager, durant la formation spécialisée, une activité de recherche à temps partiel, d'un à trois ans. Le but est de former de futurs cliniciens doctorants.

R.K. Un mot sur tes activités actuelles.

A.G. A côté du travail de doyen et de mon activité de coordination sectorielle, j'ai gardé une activité clinique de trois demi-jours de consultations, dont l'une didactique, c'est-à-dire avec un assistant en formation en hépatologie. Le travail de Doyen de la faculté de médecine et de médecine dentaire a considérablement évolué, plus centré sur l'enseignement qu'auparavant, ce d'autant qu'une nouvelle réforme du curriculum a commencé et qu'elle mobilisera toutes les énergies jusqu'à la rentrée académique 2012.

R.K. **Merci infiniment, cher André, d'avoir trouvé dans un agenda si bien rempli le temps pour cette interview qui nous a éclairés sur l'évolution des études de médecine, coincées entre les décrets européens et les décisions des apprentis sorciers que sont nos politiciens.**

Souvenirs et anecdotes

La cravate

Dans les années soixante, je faisais passer les examens oraux de cardiologie en premier doc, dans un petit bureau proche de la salle de cathétérisme, dans les bâtiments préfabriqués adossés à l'hôpital Saint Pierre.

Ce matin là, le premier élève se présente, un peu débraillé, col ouvert, probablement après une nuit blanche, plongé dans son syllabus. Après l'avoir interrogé et lui avoir donné sa cote minimale, comme j'avais l'habitude de le faire, je ne sais pas ce qui me passe par la tête : je lui fais la remarque qu'il devrait se présenter en tenue décente et porter une cravate.

Tous les étudiants qui ont suivi, ce matin là, avaient la même cravate.

Il faut savoir qu'à cette époque lointaine, les filles se présentaient aux examens en tailleur bien ajusté et les garçons en complet veston.

Depuis lors, je ne me suis plus préoccupé de la tenue des étudiants tant au cours qu'aux examens. Une exception toutefois : en salle et en consultation, j'insistais pour que les stagiaires boutonnent leurs tabliers, jusqu'au moment où j'ai fait la remarque devant un professeur dont le tablier baillait.

R. K.



Etienne De Greeff (1888-1961).

Une œuvre toujours d'actualité

Joris Casselman

Dans la matinée du 21 juillet 1961, la nouvelle de la mort du professeur Etienne De Greeff se répand très vite : une crise cardiaque l'a emporté inopinément à Kortenberg ; il y aura 50 ans lors de la prochaine fête nationale. L'œuvre de ce psychiatre, criminologue, romancier et professeur à l'université de Louvain, est toujours d'actualité, comme le démontre une biographie très documentée qui vient d'être publiée⁽¹⁾. Ce livre est le résultat d'une recherche assidue et apporte une réponse à deux questions. Qui était Etienne De Greeff ? Quelle est la signification actuelle de son œuvre tant en psychiatrie, qu'en criminologie et que dans la littérature actuelle ?*

Qui était Etienne De Greeff ?

La vie d'Etienne De Greeff, à la fois fascinante et dramatique, a pu être reconstituée grâce à des interviews de personnes qui l'ont connu (membres de la famille, anciens étudiants et collaborateurs) et grâce à l'étude patiente d'archives, de textes le concernant et de ses propres publications. L'auteur a également visité des lieux où Etienne De Greeff a vécu.

Etienne De Greeff est né à Tournai le 28 octobre 1898. Son père était originaire de Perk (commune aujourd'hui rattachée à Steenokkerzeel), en Brabant flamand. Installé à Tournai, puis à Maulde, il avait épousé une fille de la région. Etienne était destiné à succéder à son père, agriculteur, mais sa mère, femme très intelligente, parvint à convaincre son mari d'envoyer Etienne à l'internat du collège Notre Dame de la Tombe à Kain (près de Tournai).

Etienne termine des études secondaires en 1916. L'université de Louvain étant fermée pendant la guerre 14-18, il va suivre des cours de philosophie au collège de Bonne Espérance, près de Binche. A la fin de la guerre, il commence des études de médecine à Louvain et obtient le diplôme de docteur en médecine en 1924, après un stage en psychiatrie chez le professeur Fernand d'Hollander. Il est nommé responsable d'une unité pour enfants handicapés mentaux à la colonie de Geel. 18 mois plus tard, le professeur d'Hollander lui demande de devenir son premier adjoint à la nouvelle clinique psychiatrique Salve Mater à Lovenjoel, près de Louvain.

Cette période de sa vie où il a travaillé à Lovenjoel, entre 1926 et 1946, fut une suite de succès et de déceptions parfois douloureuses. Dès 1926, tout en restant l'adjoint du professeur d'Hollander, il succède à son patron comme médecin anthropologue de la prison centrale de Louvain. A partir de 1929, il donne cours à la nouvelle Ecole des sciences criminelles de l'UCL, d'abord comme suppléant de Fernand d'Hollander. Il obtient, en 1930, deux cours à son

nom : «l'anthropologie criminelle» et «l'organisme humain». Il estime que les choses n'avancent pas assez vite selon la psychiatrie congréganiste pratiquée à Lovenjoel et prend résolument la défense des patients. Il entre en conflit avec la mère directrice et son patron, notamment à propos des fameuses apparitions de Beauraing. Entre fin décembre 1932 et janvier 1933, cinq enfants prétendent avoir vu apparaître 33 fois la Vierge Marie à Beauraing. Ces événements sont immédiatement médiatisés. Etienne De Greeff se rend sur place et examine la situation, pendant plusieurs jours, en utilisant la méthode habituelle des expertises psychiatriques en justice. Il déclare finalement que c'est à l'Eglise d'en décider, mais que du point de vue scientifique, il ne voit pas de raisons pour admettre le caractère surnaturel des apparitions. Sans le vouloir, il devient le chef de file des opposants face aux défenseurs fervents de l'apparition céleste. 17 ans plus tard, l'église catholique acceptera officiellement le caractère surnaturel des apparitions. Dans son milieu de travail, Etienne De Greeff devient persona non grata, quoique pas mal d'amis continuent à le



Etienne De Greeff en 1940-1945

* Professeur émérite de la KUL

soutenir. Emile Vandervelde, ministre de la justice, intervient personnellement pour qu'il ne soit pas renvoyé de toutes ses activités professionnelles. Il s'occupe de plus en plus de psychiatrie légale.

Pendant la guerre 40-45, un autre problème surgit. Il est soupçonné d'aider la résistance et risque d'être déporté en Allemagne. Finalement, la situation à Lovenjoel devient intenable. Il est nommé médecin chef d'une institution psychiatrique à Kortenberg, entre Louvain et Bruxelles. Il y restera jusqu'à sa mort en 1961.

Il a été profondément déçu lorsque, en 1950, il n'est pas nommé professeur de psychiatrie lors de la succession de Fernand d'Hollander. Les raisons en sont l'affaire de Beauraing et un roman publié en 1947 (2), « La nuit est ma lumière », dans lequel il décrit la psychiatrie des années trente. Au cours de cette année 1950, il remporte un succès extraordinaire lors d'un congrès de criminologie à Paris. Il est nommé membre de la direction de la Société internationale de criminologie et, peu après, président de la commission scientifique de la même organisation. Il est mondialement connu pour ses idées et ses publications dans le domaine de la criminologie.

En outre, tout en poursuivant ses obligations à Kortenberg et à la prison de Louvain, il crée en 1953, à Bruxelles, un centre de psychiatrie privée où il est son propre maître. D'autres succès l'attendent. Il devient membre de l'Académie Picard et succède à Maurice Maeterlinck à l'Académie septentrionale. En 1955, à l'occasion de ses 25 années de professorat, ses collaborateurs et amis organisent un symposium international, couronné de succès. Il continue à publier beaucoup, malgré des problèmes de santé. Il mourra d'une crise cardiaque le matin du 21 juillet 1961. C'était un humaniste individualiste et passionné, particulièrement intelligent et aimable, mais qui ne mâchait pas ses mots lorsqu'il exprimait ses idées.

Quelle est la signification actuelle de son œuvre ?

L'œuvre qu'il nous a léguée est impressionnante, originale et n'a pas perdu de son actualité. Il a publié 157 articles et 13 livres, qui ont été réédités et publiés dans plusieurs langues. Son premier livre, «Introduction à la criminologie» (1937) (3), est suivi de deux autres ouvrages de criminologie : «Amour et crimes d'amour» en 1942 (4) et «Ames criminelles» en 1949 (5). Entretemps, il avait publié deux études pédagogiques : «Nos enfants et nous» en 1939 (6) et «Culture et éducation physique» en 1944 (7). De 1945 à 1949, il publie trois livres dans lesquels il décrit sa conception originale de l'homme. Il s'agit de «Notre destinée et nos instincts» en 1945 (8), «Les instincts de défense et de sympathie » en 1947(9) et «Aux sources de l'humain» en 1949 (10). Son premier

roman, « Le retour au silence » (11), sort tout de suite après la guerre, sous le pseudonyme de Stéphane Hautem. C'est surtout son deuxième roman, « La nuit est ma lumière », qui connaît un succès énorme avec six rééditions et des traductions en cinq langues(12). C'est l'histoire de la fille aînée d'un médecin généraliste qui est atteinte de schizophrénie. Un troisième roman paraît en 1955, « Le juge Maury » (13): un juge d'instruction est confronté à des problèmes conjugaux mêlés à son activité professionnelle. «Psychiatrie et religion» est publié en 1958(14). «L'homme et son juge» paraît en 1962, un an après sa mort(15). Ses idées sur la psychiatrie et la criminologie se retrouvent évidemment dans de nombreux articles entre 1925 et 1961.



Cinquante ans après sa mort, l'ensemble de l'œuvre d'Etienne De Greeff ne présente pas seulement un intérêt historique, mais ses écrits restent étonnamment actuels. Le lecteur risque de passer à côté de messages précieux s'il est découragé par des termes surannés, dus à l'évolution du langage médical et psychologique. L'originalité de cette œuvre réside dans une recherche permanente du sens et de la signification de l'homme et de son destin. Il est question de l'homme en général, avec toutefois un intérêt particulier pour les problèmes d'ordre psychiatriques et les actes criminels.

Etienne De Greeff était surtout un praticien à la recherche d'une base scientifique permettant de faire progresser la prévention et la thérapeutique. Dans le contexte d'une psychiatrie et d'une criminologie dominée par une approche quantitative, son plaidoyer pour l'humain dans l'homme comme noyau de relations est tout à fait d'actualité. Les neurosciences modernes ont fait progresser énormément notre connaissance du cerveau humain, mais la singularité de chaque personne risque de se perdre. A la fois psychiatre et criminologue, Etienne De Greeff a développé une approche humaniste et personnaliste, inspirée par des conceptions psychodynamiques et phénoménologiques, sans pour autant négliger

l'importance d'un fondement biologique. De nos jours, en santé mentale, le débat sur la part du cerveau humain et de la personne unique et individuelle connaît un renouveau d'actualité. En criminologie, Etienne Degreeff est connu internationalement pour ces idées concernant l'examen interdisciplinaire de la personne du délinquant et la description qualitative des processus criminogènes. Dans ses romans, sa conception de l'homme dans la vie de tous les jours apparaît d'une manière magistrale.

Le lecteur intéressé peut trouver dans les annexes du livre précité treize curriculum vitae de personnes qui ont été importantes pour la vie professionnelle et la pensée d'Etienne De Greeff, notamment : Fernand d'Hollander, Louis Vervaeck, Louis Braffort, Max Scheler, Sigmund Freud, Eugène Minkowski, Jacques Leclercq, Jacques Froissart, Maurice Maeterlinck, Henri Ey, André Dewulf, René Dellaert et Jean Pinatel. Il y a aussi une liste des lieux où se trouvent les livres d'Etienne De Greeff et trois listes de références : une bibliographie chronologique complète des publications d'Etienne De Greeff, une bibliographie des publications le concernant directement et enfin une liste avec d'autres références.

1. Casselman, J., Etienne De Greeff (1898-1961). Psychiatre, criminoloog en romanschrijver. Leven, werk en huidige betekenis. Antwerpen, Apeldoorn, Maklu, 2010 (avec résumé en français et en anglais, avec une bibliographie très étendue et 108 photos).
2. Krémer, R., Malades et médecins imaginés. Bruxelles. Editions AMA UCL, 2008, 35-38. Voir aussi : Krémer, R., La nuit est ma lumière. Un best-seller à l'UCL, AMA-Contacts, juin 2005.



Orateur à l'occasion de l'année mondiale de la santé mentale

3. De Greeff, E., Introduction à la criminologie. Louvain, Editions de l'Ecrou, 1937(1), 1947(2), 1948(3).
4. De Greeff, E., Amour et crimes d'amour. Bruxelles, Editions Joseph Vandenplas, 1942(1), 1949(2), 1973(3). Traductions en néerlandais (1951) et grec(1995).
5. De Greeff, E., Ames criminelles. Tournai-Paris, Casterman, 1949. Traductions en italien (1955, 1960, 1967, 1969) et portugais (1967).
6. De Greeff, E., Nos enfants et nous. Bruxelles, Editions de la Cité Chrétienne, 1939 (1), 1948(2), 1951(3), 1952 (4). Traductions en néerlandais (1946 et 1950), italien (1947), allemand (1955), grec (1955), anglais (1958), espagnol (1975) et portugais(s.d.).
7. De Greeff, E., Culture et éducation physique. Tournai-Paris, Casterman, 1944(1), 1945(2).
8. De Greeff, E., Notre destinée et nos instincts. Paris, Plon, 1945(1), 1946(2), 1951(3), 1953(4). Traductions en néerlandais (1947) et allemand (1954).
9. De Greeff, E., Les instincts de défense et de sympathie. Paris, Presses Universitaires de France, 1947(1), 1971(2). Traductions en néerlandais (1949) et espagnol (1967).
10. De Greeff, E., Aux sources de l'humain. Paris, Plon, 1949. Traduction en néerlandais (1950).
11. De Greeff, E. (sous le pseudonyme de Stéphane Hautem), Le retour au silence. Journal d'un homo citroënsis K.228. bis. Bruxelles, Ed. Charles Dessart, 1945.
12. De Greeff, E., La nuit est ma lumière. Paris, Editions du Seuil, 1949(1), 1950(2), 1951 (3), 1953(4), 1954(5), 1955(6) et 1972(7). Traductions en néerlandais (1950 et 1951), allemand (1951), polonais (1955), grec (1956) et italien (1958).
13. De Greeff, E., Le Juge Maury. Paris, Editions du Seuil, 1955(1) et 1956(2). Traductions en néerlandais (1956), polonais (1957), et allemand (1959).
14. De Greeff, E., Psychiatrie et religion. Paris, Librairie Arthème Fayard, 1958. Traductions en italien (1958), espagnol (1959), allemand (1960), néerlandais (1962) et japonais (1966).
15. De Greeff, E., L'homme et son juge. Textes et études anthropologiques. Paris-Bruges, Desclée De Brouwer, 1962.

Fénelon et l'éducation des filles (1)

René Krémer



François de Salignac de la Mothe Fénelon (1651- 1715) était très apprécié à son époque. Saint Simon, dans ses mémoires, exprime son admiration dans son style très particulier: ce personnage «sentait le docteur, l'évêque, le grand seigneur».

⁽²⁾ Il ne fait toute-

fois pas allusion à ses qualités pédagogiques, ni aux « Aventures de Télémaque » qui font, de nos jours sa réputation. La Princesse Palatine, dont les jugements ne sont habituellement pas tendres, parle « d'un honnête homme et d'un homme d'esprit. » Le Larousse 1933 décrit l'évêque de Cambrai comme « un admirable directeur de conscience, un génie dans le mouvement des âmes ».

Parmi mes livres de rhétoriciens, j'ai retrouvé « les aventures de Télémaque » qui, je l'avoue, n'étaient pas mon livre de chevet. C'est une édition Larousse de 1927 : ces deux volumes contiennent également les « Fables » et « Le traité de l'éducation des filles », difficile à trouver actuellement.

Tandis que dans le Mémento Larousse 1936, Louis Coquelin estime que l'éducation des filles est « un livre charmant de pénétration et de finesse » et que le Robert 1974 estime que Fénelon professe « des idées très modernes pour leur tolérance », le Larousse 1933 reproche à Fénelon de ne faire « qu'une part médiocre à l'éducation et à l'intelligence des filles, tout en étant audacieux pour l'époque ».

Le Larousse 2000 ne cite plus ce traité. Françoise Mallet-Joris considère Fénelon comme « un misogyne de mauvaise foi ». Erlanger ⁽³⁾ le qualifie « d'oracle d'un noble troupeau », mais aussi de « champion délicat de la féodalité et de l'intolérance religieuse ».

Ces jugements contradictoires m'ont poussé à lire ce traité.

Fénelon critique d'abord l'éducation des femmes « négligée par des mères ignorantes, dont les caprices et les coutumes décident de tout », alors que pour les garçons, des règles ont été établies, qui « leur appor-

tent plus de lumières ». Ces dernières mesures auraient toutefois « plus d'apparence que de solidité ». Quant aux filles, il faut surtout leur apprendre à gouverner le ménage et à obéir à leur mari, « sans raisonner ».

En tout cas, il n'est pas pensable qu'elles gouvernent l'état, fassent la guerre ou s'occupent des choses sacrées. Il est inutile de leur donner des connaissances en jurisprudence, en politique, en art militaire, en philosophie et en théologie. Les arts mécaniques ne leur conviennent pas.

Mais il est clair, ajoute Fénelon, « que les femmes, qui constituent la moitié du genre humain, ont été rachetées par le sang du Christ et sont, comme les hommes, destinées à la vie éternelle. »

Nous voilà rassurés ! Nos compagnes ont une âme.

Leurs qualités sont la propreté et l'économie du ménage. Elles doivent être attentives aux détails. C'est à elles de « régler les choses domestiques, de rendre leur mari heureux et d'élever les enfants ».

Fénelon estime que la mauvaise éducation des femmes et leur « dérèglement » sont responsables du détournement des mœurs, de guerres sanglantes, de « nouveautés » dans la religion et même de révolutions d'état.

On pense à la fable « Le loup et l'agneau » ⁽⁴⁾.

Le désordre des hommes serait dû « à la mauvaise éducation des mères et aux passions que d'autres femmes leur inspirent. »

Pauvres mâles que nous sommes, victimes des femmes, sans doute inspirées par le Malin !

Fénelon entre ensuite dans le détail. Au début les conseils sont bons :

L'éducation des filles doit commencer dès le premier âge. Les premières leçons doivent être des leçons de choses. La science et la sagesse doivent se faire aimables. Il faut mêler le jeu à l'instruction. Il convient d'adapter l'enseignement à la nature de l'élève et développer le goût de la franchise, de l'amitié, du désintéressement. *Voilà qui est bien.*

Mais les choses se gâtent lorsque le génial pédagogue décrit le caractère des filles, qui doit rendre prudent celui qui les instruit, car elles ne savent pas s'occuper « innocemment ».

Ce qui est sérieux leur paraît triste, tout ce qui demande de l'attention les fatigue. Elles « s'abandonnent à la paresse et leur pente au plaisir est très forte ». Leur « imagination errante » leur fait aimer les romans, la comédie, « les aventures chimériques » et « l'amour profane ».

Les maximes

Les éducateurs se trouvent donc devant une tâche difficile et doivent se montrer inflexibles.



Fénelon va leur donner des conseils qui rappellent les maximes du mariage qu'Arnolphe fait lire par Agnès. ⁽⁵⁾

« Il faut réprimer les amitiés trop tendres, les petites jalousies, les compliments excessifs, les flatteries, les empressements : tout cela gâte les filles et les accoutume à trouver que tout ce qui est grave et sérieux est trop sec et trop austère. Il faut leur apprendre à dire beaucoup en peu de mots, alors que la plupart des femmes disent peu en beaucoup de paroles. On doit réduire une femme à réfléchir avec méthode, à examiner ses pensées, à les expliquer d'une manière courte et « à savoir ensuite se taire. »

Une fille ne doit parler que pour de vrais besoins avec « un air de doute et de déférence ».

Elle ne doit même pas parler des choses qui sont au-dessus de la « partie commune des filles », quoiqu'elle en soit instruite. La principale prudence consiste à parler peu, à se défier plus de soi que des autres. »

Il faut leur donner une curiosité raisonnable, le goût des histoires utiles et agréables. Ne craignez rien tant que la vanité des filles : elle traduit un « désir violent de plaire. »

Les chemins qui conduisent les hommes à l'autorité et à la gloire leur étant fermés, elles tachent de se dédommager par les « agréments de l'esprit et du corps. »

La beauté trompe encore plus ceux qui la possèdent que ceux qui en sont éblouis.

Ayez horreur des « nudités de gorges » !

«Le bon gout consiste à s'accommoder des choses selon qu'elles sont utiles. »

On comprend que Molière n'ait pas eu grand peine à trouver des sujets de comédie !

Les devoirs des femmes.

- L'éducation des enfants : les mères doivent assumer l'éducation des garçons jusqu'à un certain âge, les filles « jusqu'à ce qu'elles se marient ou se fassent religieuses ».
- La conduite des domestiques, de leurs mœurs et de leur service. Il faut policer chrétiennement cette petite « république » qui est d'ordinaire « si tumultueuse ». N'entrez pas en conversation avec eux.
- La visite des fermes et la collecte des revenus.
- Il faut tout faire avec économie et honorablement. L'économie est souvent négligée par les femmes : elles ne font souvent pas de différence « entre la vie champêtre et celle des sauvages du Canada. ». Elles doivent apprendre à naviguer entre l'économie et l'avarice.
- La lecture de livres profanes est encouragée, pour autant qu'ils soient sans danger pour les passions et la portée de leur esprit. Ne retrouvant pas les personnages des romans autour d'elles, elles sont dégoutées par les basses besognes du ménage. Si elles discutent de religion, elles le font d'une manière vaine et légère. Nourries dans la mollesse, elles sont incapables d'une conduite ferme et réglée. Elles versent des larmes « à bon marché ». *Toutes les femmes ne sont quand même pas des Emma Bovary.*



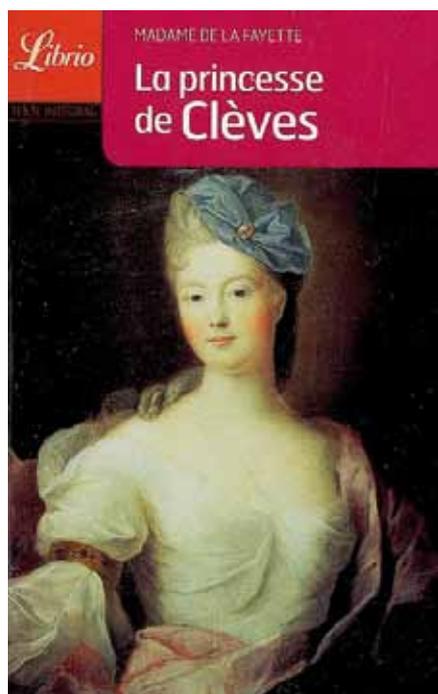
Isabelle Huppert, dans le rôle d'Emma Bovary

- Le moyen de « dégouter » les jeunes filles des comédies et des romans est de leur faire lire des histoires grecques et romaines avec des actes de courage et de désintéressement. *On imagine que ces livres antiques étaient soigneusement expurgés.*

- Elles ne doivent pas ignorer l'histoire de France. *Il n'est pas certain qu'on leur parlait des Cathares et de la Saint Barthélemy.*

- Tout ce qui peut faire « sentir l'amour » doit être retiré des œuvres d'éloquence et de la poésie. Plus le message est « adouci ou enveloppé », plus il est dangereux.

Les tragédies de Racine ne devaient pas être conseillées aux jeunes lectrices, sauf Esther et Athalie. Les contes de Lafontaine, les satires de Boileau, les caractères de La Bruyère et la Carte du tendre de Madeleine de Scudéry (6) et même la Princesse de Clèves devaient être gardés sous clé.



En ce qui concerne la musique et la peinture, la prudence est de mise. Il faut se méfier « des mélodies efféminées, qui rendent les âmes molles et voluptueuses et énervent les hommes ». A Sparte, les magistrats brisaient les instruments trop harmonieux. De toute manière il ne faut pas sortir des sujets pieux. La peinture peut occuper les mains des femmes. Fénelon souhaiterait malgré tout qu'elles « fassent des ouvrages où l'art et l'industrie assaisonnent le travail de quelques plaisirs », car l'oisiveté guette ces jeunes filles.

Il faut leur apprendre à lire et à écrire correctement, à pratiquer les 4 règles de l'arithmétique et à connaître quelques choses sur les principales règles de justice. Savoir ce que sont : un testament, une donation, des biens meubles et immeubles et comprendre la différence entre juges et avocats.

L'apprentissage des langues ? Rien de moins utile pour les filles. L'espagnol et l'italien ne servent guère

qu'à lire des livres dangereux, capables d'augmenter les défauts des femmes.

L'apprentissage du latin, la langue de l'église est beaucoup plus raisonnable.

Prenez garde qu'elles ne conçoivent des espérances au-dessus de leur bien et de leur condition. Il ne faut pas laisser les filles de la campagne « goûter les amusements de la ville » et ne pas faire voir les gens de la Cour à des filles « de condition médiocre ».

Si une fille se détermine à se faire religieuse, « sans y être poussée par ses parents (?) », tournez toute son éducation vers l'état où elle aspire : « accoutumez-la au silence et à une vie « grossière, sobre et laborieuse ».

La Bruyère fut l'un des premiers à plaindre les femmes. Il écrit :

« par quelle loi, par quels édits leur a-t-on défendu d'ouvrir les yeux, de lire, de retenir ce qu'elles ont lu et d'en rendre compte ou dans leur conversation ou par leurs ouvrages.

A quelque cause que les hommes puissent d'avoir cette ignorance des femmes, ils sont heureux que les femmes qui les dominent d'ailleurs par tant d'endroit aient sur eux cet avantage de moins ». (7)

Ce traité ne demande guère de commentaires. Nous, les mâles « dominants », ne devons pas être fiers de nos ancêtres, surtout que la condition des femmes ne s'est que très lentement améliorée, qu'elle n'est devenue acceptable qu'après la guerre 1914-1918 et qu'aujourd'hui il y a encore des inégalités, parfois insidieuses. Souhaitons toutefois qu'en perdant les inégalités, certaines femmes ne prennent pas les défauts des hommes, mais, qu'au contraire elles apportent dans les « métiers d'hommes » la non-violence, la compassion, la réflexion...

Malgré cette éducation lamentable, il y eut au « grand siècle » des femmes remarquables, telles Madame de Sévigné, Madame de Lafayette⁽⁸⁾, Madame de Maintenon et bien d'autres.

RÉFÉRENCES

1. Fénelon. L'éducation des filles. Bibliothèque Larousse 1923
2. Saint Simon (Mémoires XI page 436 et suivantes).
3. Erlanger. Le régent. 1985
4. La Fontaine. Le loup et l'agneau. 1668
5. Molière. L'école des femmes. Acte III 1662
6. Madeleine de Scudéry (1607-1701), auteur de romans à clés, galants et précieux. Le tendre est un pays imaginaire galant et allégorique décrit dans Clélie, histoire romaine, un roman en 10 volumes.
7. La Bruyère. Caractères : des femmes (1688)
8. La princesse de Clèves, roman de Madame de Lafayette (1678)

Enseignement continu

Programme 2011

Accréditation en cours

Renseignements et inscriptions : secretariat-ecu@uclouvain.be - 02/764 52 70

Colloque à Orval - 7 et 8 mai 2011

Hôtellerie de l'Abbaye d'Orval, 6823 Villers-devant-Orval

Coordonnateurs : M. Hoebeke et M. Heyde

7 MAI, DE 9 H À 13 H - MESSAGES D'ACTUALITÉ OU LA MÉDECINE AU QUOTIDIEN

Présidents de séance : J. Buchet, J. Delvaux

- Les biphosphonates : y voir plus clair et quid de l'ostéo-nécrose des maxillaires ? Ch. Pater
- La viscosupplémentation : indications, produits et technique. D. Manicourt
- Suivi thérapeutique du patient maniaco-dépressif. A. Seghers
- Consultation dermatologique des deux âges. Pot-pourri de cas dermatologiques en pédiatrie et en gériatrie. D. Tennstedt
- La chirurgie cardiaque non-invasive. J. Kefer

7 MAI, DE 14H À 17H - CONNAISSANCE DE SOI, CONNAISSANCE DE L'AUTRE

Président de séance : Ph. Hanus

- Présentation du thème. B. Fourez
- Repérer le profil comportemental des aidants et des patients. Process communication au service de la relation médecin-patient. J.L. Persyn

8 MAI, DE 11H À 13H - ESTIME DE SOI, SURESTIME DE SOI

Président de séance : Ph. Hanus

- Estime de soi. B. Fourez
- Surestime de soi. R. Gueibe

Il est possible de loger à l'abbaye dès le vendredi soir et les conjoints sont les bienvenus et peuvent assister aux exposés, mais le nombre de logements est limité à une centaine de personnes. Réservation hôtellerie : Abbaye d'Orval - 061/32 51 30 (9h-11h et 14h-16h30)

Congrès de médecine générale - 28 mai 2011

Auditoires centraux, avenue Emmanuel Mounier 51, 1200 Bruxelles

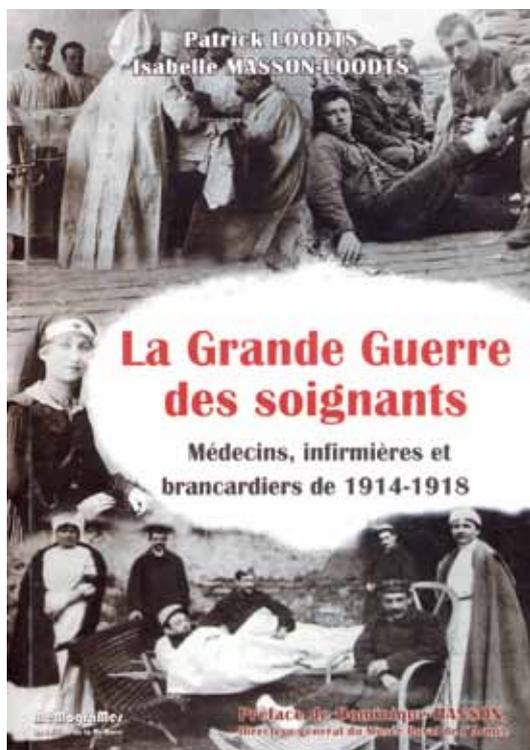
- 9h à 12h – **GÉRER LA DOULEUR**
- 13h30 à 17h30 – Séance AMA-UCL : **CES ENFANTS QUE L'ON DIT HORS NORMES**

Arlon - 18 juin 2011

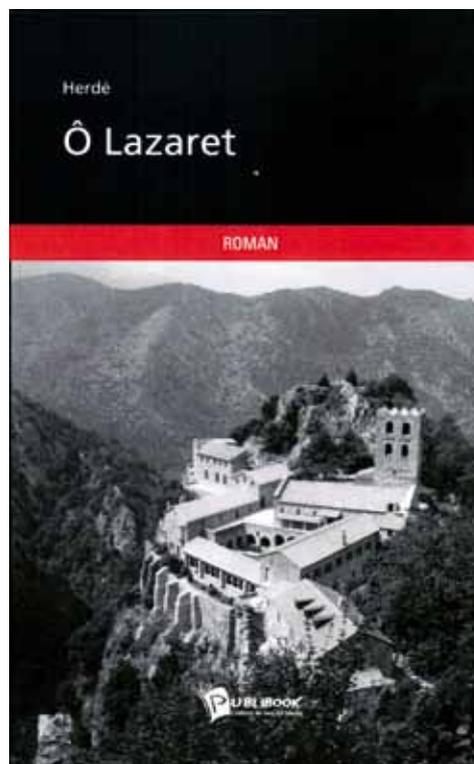
Clinique Saint Joseph, rue des Déportés 137, 6700 Arlon

- 9h30 à 13h - **LES DÉPRESSIONS**

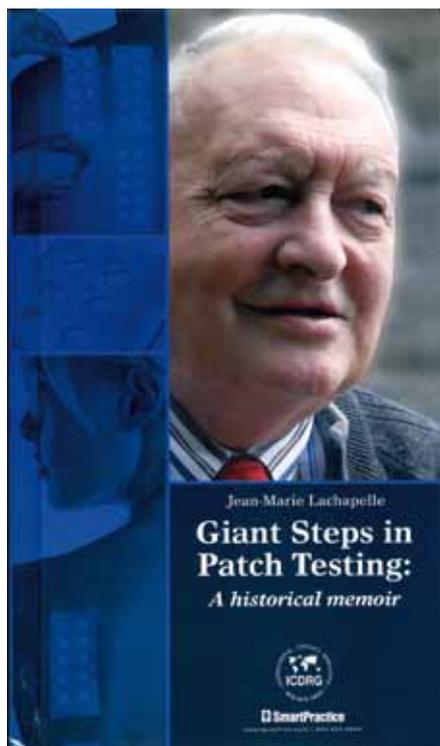
Les écrits de nos alumni



La grande guerre des soignants. Médecins, infirmières et brancardiers de 1914-1918
Patrick Loodts, Isabelle Masson-Loodts
MeMograMes. Les éditions de la mémoire. 2008



ô Lazaret
Herdé (Roger Detry)
Publibook



Giant Steps in patch testing : a historical memoir
Jean-Marie Lachapelle
SmartPractice. 2010



S'il te plaît, dessine-moi un stéthoscope
Emdé (Roger Detry)
Editions namuroises

